



ASSEMBLEE GENERALE 2020

A Messery, le 09 octobre 2020, 20h

Présents
et représentés

J-F Andrier, M-J Baloche, E de Bondy,
A de Crousaz, J-G Favrat, F Grenier, G
Guyon, P Herr, Y Jeanne, E Jung, Y
Lepecq, P Loridant, A Martinelli, J-P
Cuerq, N Maugein, M Nerbollier, J-Y
Parrichon, Y Plaisance, S Redureau, Y
Roch, F Soulié, J Touanen, J-F Traini, F
Perrenoud, T Dupuy, M Carreras, J-J
Seon

Excusés

F Barbier, V Castrique, H Ducas, O Fournier, M Guer,
B Huguenin, P Lambert, L Letur, T Puig

Le quorum est atteint.

Plusieurs nouveaux membres étant présents, le Président leur souhaite la bienvenue, et réexpose brièvement les objectifs de l'association. Il propose ensuite à tous les participants de se présenter, ainsi que leur(s) bateau(x).

Rapport Moral

2020, malgré son contexte sanitaire particulier, fût une année intéressante à plusieurs égards.

- Tout d'abord, par l'arrivée de nouveaux membres, ce qui conforte l'association dans ses objectifs et son organisation.
- Ensuite, parce que les actions décidées lors de l'Assemblée Générale de 2019 ont été entreprises.
 - o Les aspects relatifs au nettoyage sont désormais bien pris en compte, et il n'est plus nécessaire d'y revenir.
 - o Il n'y a plus de bateau à l'abandon dans les locaux de l'AVAL. Plusieurs chantiers ont bien avancé, et certains sont même achevés.

Au chapitre des belles réalisations :

Mack, de François Perrenoud, qui a été entièrement restauré et remis à l'eau le matin même de l'AG.

La Bonite, d'Yves Roch, qui présente désormais les caractéristiques d'une future belle unité.

Le Dragon, d'Evrard de Bondy, dont les travaux progressent régulièrement.

Le Magnifique, d'Heidi Ducas, dont le chantier de restauration a été totalement finalisé.

Le Président tient à remercier officiellement Jean-François Andrier, qui a prêté main forte à beaucoup de ces travaux, et dont le travail peut être particulièrement admiré.

- o Les travaux collectifs mensuels, remis en place cette année le dernier samedi de chaque mois (dit « travaux des 29 ») ont également été menés dans la mesure permise par les contraintes sanitaires. Ainsi, plusieurs opérations de nettoyage des locaux, le déplacement du chantier pour les Journées Européennes du Patrimoine, et la mise en place de la vidéosurveillance ont pu avoir lieu.
- o L'AVAL a été invitée à participer aux Journées Européennes du Patrimoine, à Thonon en collaboration avec l'écomusée de la Pêche, et apparaît désormais sur la cartographie officielle des pôles d'expertises lémaniques pour la restauration des bateaux bois. De plus, l'exposition est à disposition de l'AVAL et sera réutilisable dans le cadre de futures portes ouvertes et événements publics.

Il est prévu, pour 2021, de continuer sur cette belle dynamique.

- Les journées « coup de pouce » de l'AVAL seront reprogrammées afin de partager les bonnes techniques. Il est proposé de les planifier « les 29 ». Tous les membres peuvent donc, d'ores et déjà, réserver leur dernier week-end de chaque mois, qui sera consacré soit aux travaux en commun, soit aux coups de pouce techniques.

Notamment :

- o Epoxy, colle et vernis : usage et maniement.
- o Relevé de formes
- o Les outils à main : techniques, trucs et astuces.
- o La godille – ce cours pourrait être planifié en parallèle d'une sortie des bateaux de l'AVAL sur le lac.

En marge de ces perspectives, le Président signale que l'association des Vieux Safrans d'Annecy et l'association Au Bonheur du Bois ont perdu leurs locaux, et cherchent à se reloger.

L'AVAL leur souhaite de trouver rapidement un emplacement convenable afin de reprendre leurs belles activités.

Rapport Financier

Le Trésorier distribue un tableau récapitulatif des comptes, et précise que l'exercice 2020 aura été calme sur le front des dépenses comme sur celui des investissements. En 2020, l'association comptait 33 adhérents, à jour de leurs cotisations.

Il rappelle que les exercices de l'AVAL sont clôturés à chaque Assemblée Générale.

Recettes 2020 : 15'073.66 €

Dépenses 2020 : 13'834.88 €

Excédent 2020 : 1'238.78 €

Propositions pour 2021 :

- Maintenir le loyer des bateaux à 2.5 € / mètre carré, dans les locaux de Messery et de Douvaine.
- Maintenir le loyer des remorques à 10 € / mois à Messery.
- Maintenir le loyer des remorques à 15 € / mois à Douvaine.
- Maintenir le montant de la cotisation à 20 € / membre.

Vote : ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Quitus est donné au trésorier, à l'unanimité, avec les remerciements de tous pour sa bonne gestion.

Elections des membres du CA

Pour rappel, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour deux ans.

Aucune demande d'admission au Conseil d'Administration n'a été enregistrée par le bureau avant l'Assemblée Générale.

Membre	Etat du mandat	Se représente	Résultat du vote
Jean-François Traini	Fin de mandat	Oui	Oui, à l'unanimité
Florent Grenier	Fin de mandat	Oui	Oui, à l'unanimité
Olivier Fournier	Fin de mandat	Non	-
Jean-Yves Parrichon	Mandat en cours	-	-
Sylvain Redureau	Mandat en cours	-	-
Evrard de Bondy	Mandat en cours	-	-

Point divers - Assurances

Le Secrétaire rappelle à l'assemblée que l'AVAL assure auprès de la MAIF :

- Les locaux de Messery et de Douvaine, dont l'association est locataire.
- Les événements organisés par l'association.

Aucun autre lieu ni activité n'est assuré dans le contrat de l'AVAL.

Il est donc rappelé que chaque membre de l'AVAL est tenu d'assurer son (ses) bateau(x) individuellement, au moins en Responsabilité Civile, ainsi qu'il est mentionné dans les statuts de l'association, y-compris quand les bateaux sont hébergés dans les locaux de l'AVAL ou utilisés lors d'événements organisés par l'AVAL.

Il remercie chacun de bien vouloir faire parvenir au plus vite l'attestation de cette assurance au CA (ca@voilesdantan.org)

Fin de séance à 21h30